

Décision

Générale

colonial

Décision n° 758 DÉCISION n° 758 du 29 juillet 1939

n° 758

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 juillet 1939

Numéro JO

n° 512 du 31/07/1939

Date du numéro

31 juillet 1939

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois à passer en France est accordé à M. Salmon (Ernest), président du tribunal supérieur d'appel Côte française des Somalis, Ce magistrat, classé 1er catégorie B, voyageant seul, prendra en première classe sur le paquebot Chenonecaux de la Compagnie des Messageries maritimes, attendu à Djibouti vers le 30 juillet 1939 à destination de Marseille. La dépense est imputable au budget local de la Côte française des Somalis,

chapitre 14, article 1er , paragraphe 1er.